Parc national de Port-Cros

DECISION DU DIRECTEUR
N° 579/2022

Déstockage de produits boutique

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,I,8°)

Le directeur du Parc national de Port-Cros décide de déstocker les produits listés ci-dessous, en raison du faible niveau de vente par rapport aux quantités stockées :

Code	Descriptif	Année	Quantité à déstocker
LIVDIV016	Carnet de mouillage II – Sabine – Turtle Prod éditions	2017	72
BDADUL005	Balade aux iles d'Or - GASTON - Turtle Prod éditions	2018	78

Ces produits seront remis au service Accueil Communication Tourisme et Ecocitoyenneté.

Ils pourront être distribués comme lots lors de salons, manifestations ou concours organisés par le Parc ou utilisés lors d'animations d'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

A Hyères, le 26/10/2022

Le directeur

Par délégation
Le Directeur Adjoint
François VICTOR

Marc DUNCOMBE

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).